



Modalités de succession entre les époux

Par Visiteur

Puis-je refuser la succession de mon épouse ? sachant qu'il existe un contrat de mariage

Par Visiteur

Cher monsieur,

Puis-je refuser la succession de mon épouse ? sachant qu'il existe un contrat de mariage

Oui bien sûr, l'on peut toujours refuser une succession.

Mais pourquoi qu'est-ce qui pose problème?

Très cordialement.

Par Visiteur

Ma belle-mère est décédée 4 mois avant mon épouse. Je viens de recevoir une note de frais de près de 5000 euros engagés par ma belle mère et réclamée à mon épouse.

Je veux éviter de payer cette facture sachant que par ailleurs mon épouse ne possède aucun bien et que son compte en banque personnel est 'vide'.

Par Visiteur

Cher monsieur,

ma belle-mère est décédée 4 mois avant mon épouse. Je viens de recevoir une note de frais de près de 5000 euros engagés par ma belle mère et réclamée à mon épouse.

Je veux éviter de payer cette facture sachant que par ailleurs mon épouse ne possède aucun bien et que son compte en banque personnel est 'vide'.

Mais à quoi correspond cette note de frais? Pour quels frais? Quand est-ce que ces frais ont été engagés?

Votre contrat de mariage est bien un contrat de séparation de biens? Ou bien avez-vous opté pour un autre régime?

Très cordialement.